

Nombre	total	de	condensateur	à	PCB	:
Transformateurs			PCB			:
Autres appareils :						
(1)	T	:	transformateur;	C	:	condensateur;
	A	:	autres	appareils	(à	préciser)
(2)	E : élimination, D : décontamination; A : autre (à préciser)					

Annexe II : Appareil de capacité supérieure à 5 dm³ contenant des fluides diélectriques, caloporteurs, hydrauliques ou isolants contaminé ou susceptible d'être contaminé à plus de 50 ppm de PCB

Détenteur du ou des appareils : Date de la déclaration :/...../.....

Nom et prénom du détenteur (personne physique) :

Nom ou raison sociale (personne morale : administration, entreprise, association) :

Numéro SIRET pour les entreprises :

Adresse précise du détenteur (numéro, rue, code postal, ville) :

Types d'appareils (1)	Emplacement de l'appareil			n° de série, masse totale et puissance	Année de fabrication	Marque	Quantité fluide (kg) (5)	Type d'installation		Test détection O/N (2)	Traitement envisagé (4)	
	n°, rue	Code postal, ville	informations complémentaires					Fixe	Mobile		Date envisagée	Type de traitement (3)

Nombre total de condensateurs à PCB :
 Transformateurs :
 Autres appareils :

(1) T : transformateur; C : condensateur; A : autres appareils (à préciser)

(2) Test de détection permettant de déterminer la présence ou l'absence de PCB (exemples : mesure par fluorescence X ou mesure par électrode sélective aux ions chlorure). En cas de test non effectué, l'appareil devra être déclaré. La date et le type de traitement envisagé pourront être donnés ultérieurement.

(2) E : élimination, D : décontamination; A : autre (à préciser)

(4) Renseignements facultatifs pour les appareils de capacité supérieure à 5 dm³ contenant des fluides diélectriques, caloporteurs, hydrauliques ou isolants contaminés ou susceptibles d'être contaminés entre 50 et 500 ppm de PCB.